



CONTAMINES

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 
ID : 074-217400852-20210617-DEL2021087-DE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2021

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12
Absents excusés : 2
Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE DIX-SEPT JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Catherine DUBUC- VENET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (pouvoir donné à Mme Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

Madame Elisabeth MOLLARD est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Coût du Transport repas SODEXO à partir de septembre 2021
DEL2021-087

Monsieur le Maire indique que la société anonyme Sodexo, prestataire de services assure la prestation de restauration du portage à domicile sur la commune des Contamines-Montjoie depuis le mois de septembre 2016. Sur la commune des Contamines-Montjoie, les repas sont livrés aux personnes âgées intéressées par ce service et à la garderie « les Galipettes ». La confection des repas est réalisée depuis la cuisine du Frioland à Passy pour laquelle la commune de Passy autorise Sodexo au travers d'une convention d'occupation du domaine public à assurer la livraison pour des tiers.

Le changement de Municipalité de la commune de Passy a amené la nouvelle équipe à aborder l'utilisation de la cuisine du Frioland différemment avec une nouvelle réflexion autour de sa restauration municipale. Désormais, la commune de Passy souhaite utiliser sa cuisine centrale. Par conséquent, le marché de restauration qui avait été confié à Sodexo prendra fin le 3 janvier 2021 puisque la commune de Passy devrait utiliser et gérer sa cuisine centrale.

Dans le cadre d'un courrier envoyé par la société anonyme, Sodexo le 8 avril 2021, ce dernier a proposé d'honorer le contrat qui la lie à la commune jusqu'au 31 août 2021. Face à ce constat, la commune a aussitôt saisi Sodexo pour que le service soit maintenu jusqu'au 3 janvier 2022. Dans un premier temps, le prestataire de services, nous a proposé de reconduire uniquement la fabrication des repas sans assurer la livraison. Dans un second temps, après plusieurs échanges, il a proposé de livrer les repas mais avec un surcoût.

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le

S R D

ID : 074-217400852-20210617-DEL2021087-DE

L'équilibre économique de la logistique des repas n'étant pas assuré par les contrats de Praz sur Arly et St Nicolas entrant dans la commune de Contamines-Montjoie, Sodexo a donc proposé d'ajuster l'ajustement du prix du repas avec un surcoût de 1.60 euros HT – 1.688 euros TTC.

Il est donc proposé de valider le surcoût proposé de 1.60 euros HT – 1.688 euros TTC par repas livré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

-D'APPROUVER le surcoût proposé par Sodexo pour livrer les repas jusqu'au 3 janvier 2022.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de ce tarif de 1.60 euros HT – 1.688 euros TTC par repas

-D'APPLIQUER l'augmentation des tarifs liée au transport dès le mois de septembre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le

En Mairie, le 17 juin 2021

Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture
Publié le

Le Maire,
François Barbier

